

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES - NEUTRALISATION

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 27 MARS 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES - NEUTRALISATION

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le CGCT, notamment en son article R.2321-1 ;

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Vu la délibération du 30 mai 2016 dans laquelle le Conseil d'Agglomération a approuvé les durées d'amortissement des subventions d'équipement figurant au chapitre 204 ;

Le décret susvisé permet aux établissements publics de coopération intercommunale de bénéficier de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif vise à donner la possibilité aux collectivités de ne pas faire supporter par la section de fonctionnement l'amortissement des fonds de concours. Compte tenu des montants que la CAN verse à ce titre dans le cadre des dispositifs PACT et PLH, l'Assemblée propose d'appliquer la neutralisation de la manière suivante à partir de 2023 :

- Neutralisation des subventions versées depuis 2017 au titre du dispositif PACT ;
- Neutralisation des autres subventions d'équipement versées à partir du 1/01/2022.

L'opération de neutralisation se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- L'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040 ;
- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées depuis 2017 dans le cadre du PACT et des autres subventions d'équipement versées à partir du 1/01/2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Secrétaire de séance

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué